



Co-funded by
the European Union

GALRISORSA
Lomellina



ENTRE
PAR
QUES

SUNDGAU
3FRONTIÈRES
LEADER 2023 - 2027



Cahier des charges

Prestation de communication pour le projet de coopération européen « Parte de Mi »

1. Contexte

« **Parte de Mi – Renforcer les partenariats rural-urbain** » est un projet de coopération transnational mis en œuvre dans le cadre du [programme LEADER](#) et impliquant quatre Groupes d'Action Locale (GAL) :

- GAL Risorsa Lomellina (Italie – Chef de file)
- GAL Oltrepò Pavese (Italie)
- GAL Asociación de Desarrollo Cabañeros Montes Norte – Entreparkes (Espagne)
- GAL Sundgau-3Frontières (France)

Le projet vise à explorer et à promouvoir des modèles innovants de coopération entre les zones rurales et urbaines, en montrant comment des relations réciproques peuvent générer des avantages partagés en matière de gouvernance, de services, d'attractivité et de qualité de vie.

Le projet associe une phase commune de recherche et de réflexion stratégique, axée sur l'analyse des modèles de gouvernance européens et des meilleures pratiques, à des actions pilotes menées au niveau local dans chaque territoire partenaire afin de tester et d'adapter les résultats aux différents contextes territoriaux.

Afin de maximiser l'impact et la visibilité de cette initiative, le partenariat entend positionner « **Parte de Mi** » comme une bonne pratique européenne en matière de coopération rural-urbain.

Le partenariat sollicite donc des propositions d'agences de communication afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'une identité visuelle communes. L'agence retenue travaillera en étroite collaboration avec les partenaires afin d'assurer une communication cohérente tout au long du projet, en s'adressant à la fois aux acteurs institutionnels et au grand public aux niveaux local, national et européen.

2. Objectifs

Les actions de communication doivent contribuer à :

- créer une identité européenne reconnaissable pour le projet ;
- accroître la visibilité du projet aux niveaux local, régional et européen ;
- favoriser la diffusion et la transférabilité des résultats du projet ;
- positionner « Parte de Mi » comme une bonne pratique européenne en matière de coopération entre zones rurales et urbaines ;
- mobiliser les acteurs institutionnels et les réseaux européens.

3. Contenu de la prestation

Le devis doit inclure les prestations suivantes.

A. Identité visuelle

- Logo du projet
- Identité et charte graphique
- Palette de couleurs et typographie
- Modèles de présentations et de documents
- Bannières enroulables (roll-up) et supports événementiels
- Modèles pour les réseaux sociaux

B. Stratégie de communication

Préparation d'un plan de communication comprenant :

- objectifs de communication ;
- publics cibles ;
- messages clés ;
- canaux de communication ;

C. Supports de communication

Cette prestation peut notamment inclure :

- des dossiers de presse ;
- des communiqués de presse ;
- du contenu de site internet ;
- des visuels pour les réseaux sociaux ;
- de courtes vidéos promotionnelles.

D. Appui à la communication

Appui tout au long du projet pour :

- les actions de diffusion ;
- le visibilité des étapes clés et des résultats ;
- la communication au niveau européen.

4. Contenu de la candidature attendu

Outre le devis financier, les agences sont invitées à soumettre une brève proposition (5 pages maximum) décrivant :



Co-funded by
the European Union

GALRISORSA
Lomellina



ENTRE
PAR
QUES

SUNDGAU
FRONTIÈRES
LEADER 2023 - 2027



- leur compréhension du projet ;
- le concept de communication proposé ;
- des exemples de projets européens antérieurs pertinents ;
- les outils et formats de communication proposés ;
- la méthodologie de travail proposée.
- Les idées innovantes susceptibles de renforcer la visibilité et l'impact à long terme du projet sont particulièrement bienvenues.

5. Livrables

Veillez indiquer :

- les livrables attendus ;
- la charge de travail estimée ;
- les services optionnels non inclus dans la proposition de base.

6. Budget

Le budget disponible pour les actions de communication communes est d'environ **17 000 €**.

Les agences sont invités à :

- présenter une proposition respectant le budget alloué ;
- indiquer clairement les services optionnels qui pourraient être fournis si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles.

7. Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées en tenant compte des critères suivants :

- la compréhension des objectifs du projet ;
- la qualité et la créativité de l'approche proposée ;
- l'expérience en matière de projets de coopération européenne ;
- le rapport qualité-prix.

8. Soumission des offres

Les agences intéressées sont invitées à soumettre :

- un proposition technique ;
- un devis financier ;
- un portfolio de projets pertinents ;
- une présentation de l'entreprise.

Les propositions doivent être soumises en anglais.